



PROGRAMME CAP MONDE

Une aide destinée aux étudiants devant réaliser un séjour à l'étranger au cours de leurs études supérieures soutenue par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine



Aider les étudiants qui sont obligés de partir à l'étranger pendant 4 mois au minimum

cette fiche technique est destinée à tous les étudiants
sauf ceux inscrits à l'université de Rennes 1 ou Rennes 2
(cf fiche technique – Cap Monde – Université Rennes)

Le cursus d'enseignement supérieur que vous avez choisi vous impose d'effectuer un séjour de 4 mois au minimum à l'étranger pour suivre vos études ou réaliser un stage en entreprise.

Année Universitaire 2008 -2009
Pour un départ avant octobre 2008
Date limite des dépôts des dossiers : 19 juillet 2008

A qui ce programme s'adresse-t-il ?

- Vous êtes étudiant(e) âgé(e) de 18 à 30 ans, **niveau BAC+2 minimum** dans un établissement reconnu comme participant du service public d'enseignement supérieur (dès la 2^{ème} année de BTS, DUT, licence, etc...)
 - Vous devez effectuer des études ou un stage de 4 à 9 mois à l'étranger
 - Vous ne percevez pas d'aide à la mobilité internationale de la part d'une collectivité locale (commune, regroupement de communes, Conseil général, Conseil régional), de l'Europe ou de tout autre organisme
 - Vous habitez en Ille-et-Vilaine depuis un an au moins. Pour le justifier, vous pouvez fournir :
 - une copie de votre taxe d'habitation (ou celle de vos parents s'ils vivent en Ille-et-Vilaine) reçue cette année et validant votre habitation dans le département l'année dernière
- OU
- deux factures précisant votre adresse : la première datant de 12 mois, la seconde étant la plus récente possible

L'organisation

- L'association JTM, soutenue par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine :
 - octroie une bourse calculée sur la **base mensuelle de 180 € à 250 € selon le pays de destination** (selon les critères de niveau de vie du pays d'accueil – voir fiche « Montant de l'aide mensuelle selon le pays »)
- Le stagiaire :
 - trouve son stage obligatoire ou l'établissement d'enseignement supérieur à l'étranger et fait signer la convention d'études ou de stage fournie par l'établissement scolaire en France
 - prend en charge ses frais de voyage et de séjour à l'étranger



Association Jeunes à Travers le Monde
Espace Anne de Bretagne - 15, rue Martenot - 35000 RENNES
Tél. : 02 99 78 35 36 - www.international-jtm.com

Avril 2008



L'instruction de la candidature

Le dossier de candidature est à retirer à JTM. Aucun frais d'inscription ou de gestion n'est demandé par JTM à l'exception d'un droit d'adhésion de 5 € à verser avant votre départ. Votre dossier de candidature complet sera examiné lors d'une commission d'attribution trimestrielle. L'avis de décision de la commission vous sera adressé dès l'examen de votre dossier.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné. Cette bourse n'est pas cumulable avec les autres dispositifs professionnels de l'association Jeunes à Travers le Monde.

Pièces à joindre au dossier

- le dossier de candidature JTM intégralement renseigné
- votre CV précisant en particulier les séjours réalisés à l'étranger (dans le cadre de vos études ou emplois)
- une lettre de motivation
- le bulletin d'adhésion rempli avec un chèque à l'ordre de JTM de 5 €
- La copie du dernier avis d'imposition
- une copie de la convention de stage ou d'études :
 - en langue française
 - signée des deux établissements et de l'étudiant
 - indiquant les dates précises du séjour
 - mentionnant l'université, la ville et le pays d'accueil, s'il s'agit d'études
 - stipulant le diplôme français en cours de préparation
- un R.I.B. à votre nom
- une copie de votre carte d'étudiant ou de votre certificat d'inscription dans l'établissement français, pour l'année en cours
- une copie de votre certificat d'inscription dans l'établissement d'accueil étranger, s'il s'agit d'études
- un budget prévisionnel de votre séjour

Pièces supplémentaires à fournir pour les jeunes d'Ille-et-Vilaine ETUDIANT A L'EXTERIEUR DU DEPARTEMENT :

- un courrier qui explique et justifie votre inscription dans un autre département,
- des certificats attestant que vous ne percevez aucune autre bourse d'aide à la mobilité internationale de la part du Conseil général et du Conseil régional de votre lieu d'étude.

Vous devez déposer votre dossier complet avant votre départ

Contact

Marie-Hélène Poupel,

chargée du programme Cap Monde : mh.poupel@international-jtm.com

02 99 78 01 57



Association Jeunes à Travers le Monde
Espace Anne de Bretagne - 15, rue Martenot - 35000 RENNES
Tél. : 02 99 78 35 36 - www.international-jtm.com

Avril 2008





PROGRAMME CAP MONDE

Une aide destinée aux étudiants devant réaliser un séjour à l'étranger
au cours de leurs études supérieures
soutenue par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine

**Montant de l'aide mensuelle accordée par JTM
entre 180 € et 250 €, selon le pays de destination**



***Le montant de l'aide mensuelle est majorée si l'étudiant est boursier d'Etat
(plafond de l'aide mensuelle à 250 €)***

Les pays sensibles sont répertoriés sur le site du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes : www.diplomatie.gouv.fr

Les informations contenues dans les pages du site internet du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes sont susceptibles de modification et sont données à titre indicatif.

L'association J.T.M. et le Ministère des Affaires étrangères et européennes ne peuvent, en aucun cas, être tenus responsables d'incidents qui pourraient survenir pendant un voyage.

En italique : les pays dangereux, particulièrement déconseillés

250 € par mois

Allemagne – Autriche – Belgique – Danemark – Espagne – Finlande – Hongrie – Irlande – Islande – Italie – Liechtenstein – Luxembourg – Norvège - Pays-Bas - Royaume-Uni - Suède

Japon

Angola

République démocratique du Congo

Cuba

Arabie Saoudite

Iran

Israël-Territoires Palestiniens

Pays jumelés avec l'Ille-et-Vilaine

250 € / mois :

Roumanie - Pologne

Mali - Madagascar

230 € par mois

Algérie - Libéria

Biélorussie - Chypre - Estonie - Fédération de Russie - Grèce – Malte – Portugal - République Slovaque - République Tchèque (sauf Prague) – Turquie - Slovénie

Corée du Sud

Emirats Arabes Unis – Irak - Koweït

Seychelles - St Christophe et Nièves - Antigua et Barbuda

Venezuela



Association Jeunes à Travers le Monde

Espace Anne de Bretagne - 15, rue Martenot - 35000 RENNES

Tél. : 02 99 78 35 36 - www.international-jtm.com

Avril 2008



200 € par mois

Andorre – Argentine - Arménie - Australie - Azerbaïdjan - Bahamas - Barbade - *Bosnie et Herzégovine* - Brésil - Bulgarie - Canada - Chili - Djibouti - Dominicaine (République) - Egypte - Etats-Unis - Gabon - Géorgie - Ghana - Grenade - Haïti - Kazakhstan - Kirghizistan - Lettonie - Liban - Lituanie - Mariannes - Maroc - Mexique - Moldavie - Monaco - Monténégro - Ouzbékistan - Pakistan - Pérou - République du Congo - Russie - Rwanda - Sainte-Lucie - Sénégal (sauf Casamance) - Serbie - Singapour - Slovaquie - Suisse - Syrie - Tadjikistan - Tchad - Turkménistan - Ukraine (sauf région Bousk et Olesko)

180 € par mois

Afrique du Sud – Albanie – Afghanistan - Ancienne République Yougoslave de Macédoine-ARYM - Angola - Bande de Gaza et cisjordanie - Bangladesh - Bahrein - Belize - Benin - Birmanie - Bolivie - Bhoutan - Botswana - Brunei - Bulgarie - Burkina - Burundi - Cambodge - Cameroun - Centrafricaine (République) - Cap-Vert - Chine - Colombie - Congo - Comores - Costa Rica - Côte d'Ivoire - Croatie - Equateur - Erythrée - Ethiopie - Fidji - Gambi - Guatemala - Guinée - Guinée équatoriale - Guinée-Bissau - Guyana - Honduras - Hong-Kong - Inde - Indonésie - Jamaïque - Jordanie - Kenya - Laos - Lesotho - Libye - Macao - Malaisie - Malawi - Maldives – Maurice - Mauritanie - Mongolie (Hépatite) - Mozambique (sauf Capitale) - Namibie(sauf frontière Angola) - Népal - Nicaragua(sauf les côtes) – Niger - Nigeria - Nouvelle-Zélande - Oman - Ouganda - Palau (république de) - Panama - Papouasie-Nouvelle-Guinée - Paraguay - Philippines - République de Guinée - République Dominicaine - Saint Marin - Salvador - Samoa - Sao Tomé et Principe - Sierra Leone - Somalie - Soudan - Sri Lanka - Suriname - Swaziland (Sauf Mbabane et Manzini) - Taiwan - Tanzanie - Thaïlande (sauf sud du pays) - Timor Oriental - Togo - Tonga - Trinité-et-Tobago - Tunisie - Uruguay - Vanuatu - Viêt Nam - Yémen - Zambie - Zimbabwe



Association Jeunes à Travers le Monde

Espace Anne de Bretagne - 15, rue Martenot - 35000 RENNES
Tél. : 02 99 78 35 36 - www.international-jtm.com

Avril 2008





PROGRAMME CAP MONDE

Une aide destinée aux étudiants devant réaliser un séjour à l'étranger au cours de leurs études supérieures soutenue par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine



Versements de l'aide accordée par JTM : Règles de fonctionnement

Les versements sont réalisés par l'association Jeunes à Travers le Monde qui gère le programme Cap Monde pour le compte du Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

JTM se réserve le droit de financer, en fonction de l'enveloppe budgétaire disponible, tout ou partie de votre séjour.

Le calendrier des versements :

- 1^{er} versement : à la fin du deuxième mois de présence, à réception de votre 1^{ère} attestation de présence
- puis tous les deux mois
- le dernier versement est effectué à réception de la dernière attestation de présence et du bilan de votre séjour.
- Un échéancier individuel sera adressé à chaque bénéficiaire de l'aide Cap Monde.
- Les versements sont effectués par JTM en fin de mois.

L'attestation de présence :

Dans le dossier Cap Monde ou sur le site internet de JTM, vous trouverez un **modèle d'attestation de présence** que vous devrez retourner (par fax) à JTM pour déclencher le versement de l'aide. **Fax de JTM : 02 99 79 76 35**

Cette attestation doit être **complétée, tamponnée et signée par le responsable de votre séjour** (responsable pédagogique si vous menez des études ou votre référent si vous effectuez un stage en entreprise).

Cette attestation est à retourner à **plusieurs étapes** de votre séjour :

- au début de votre séjour,
- à la fin de votre séjour (quelques jours avant votre retour).

Le bilan de fin de séjour :

Pour obtenir le dernier versement de l'aide du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, vous devez retourner un bilan de séjour, avec la dernière attestation de présence.

Vous trouverez dans le dossier Cap Monde, une trame de bilan.

En cas d'arrêt prématuré ou d'annulation de votre séjour, JTM demandera le remboursement de toute aide versée



Association Jeunes à Travers le Monde
Espace Anne de Bretagne - 15, rue Martenot - 35000 RENNES
Tél. : 02 99 78 35 36 - www.international-jtm.com

Avril 2008

